

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 15
conseiller(s) absent(s) excusé(s) 2 dont 2 procurations
conseiller(s) absent (s) non excusé(s) : 2

Séance ordinaire du 6 juin 2025 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 30 mai 2025

Secrétaire de séance : SCHMITT-CRIQUI Danièle

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe,

WICK Michel, BURCKEL Damien, BALD Christian, KRIEGER Vincent, SCHMITT CRIQUI Danièle,
BALZER Sylvie, LEMOINE SCHLECHT Georges, SUTTER Joelle, KAUFFMANN Aurélie,
BÜB Henri, DURRMEYER-ROESS Céline, FINCK Christian

Absent non excusé : FINCK Michelle

Absents excusés sans procuration : MARIKAZ Stéphanie,

Absents excusés avec procuration : BURCKEL Anaïs à STEGNER Helmut, SCHINI Thierry à FILLIAU
Elfriede

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Remplacement d'extincteurs à l'école élémentaire de Zutzendorf et mairie
Ets RINGENWALD à STRASBOURG au prix de : 616,84 € ;

Pose de prise + coffret au monument aux morts à Zutzendorrf
Ets RST à OBERMODERN au prix de : 727,48 € ;

Remplacement des minuteriers des cadrans d'horloge à l'église d'Obermodern
Ets VOEGELE à KOENIGSHOFFEN au prix de 4 520, 40 €

Décisions de non-préemption :

N° d'enregistrement vendeur	références	acheteur	décision	
580	Mme HOFFARTH Magaly 52 rue Hanau Lichtenberg 67330 ZUTZENDORF	Section 562-06 Parcelle 334 De 7a44ca	M. EBY Steeve 52 rue Hanau Lichtenberg 67330 ZUTZENDORF	Renonciation Le 10/04/2025
581	Mme et M. Rodriguez Rosa et Mario 8 rue des Marguerites 67330 OBERMODERN	Section 42 Parcelle 280/7 de 5a57ca	M. SZATKOWSKI Thomas et Mme AUEN Lisa 16 chemin FRIED 67000 STRASBOURG	Renonciation Le 11/04/2025
582	M. Hubert TRAUTMANN 3 rue du Dr Albert SCHWEITZER 67330 OBERMODERN	Section 11 Parcelle 174/146 De 8a38ca	Mme DIDELOT Morgane 3 rue de la Moutarde 67370 BERSTETT	Renonciation Le 10/04/2025
583	M. DONNENWIRTH Dany 9 rue des Vignes 67330 ZUTZENDORF	Section 562-01 Parcelle (2)/36 1a34ca 562-06 Parcelles 484/326 de8a63ca 527/323 De 2a10ca	SCI WALTER 9 rue des Vignes 67330 ZUTZENDORF	Renonciation Le 28/04/2025
584	M et Mme SCHNITZLER Sébastien et Alexandra 11 impasse des Sabotiers 67350 LA WALCK	Section 42 Parcelle 221/80 De 8a23 2 imp. des Bleuets OBERMODERN	M. HEMBERGER Cédric et Mme RITLENG Cédric 9 rue du Château 67170 BRUMATH	Renonciation Le 02/06/2025

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Danièle SCHMITT-CRIQUI pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Danièle SCHMITT-CRIQUI comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 28 mars 2025

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à la majorité absolue (17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

3. AVENANT N° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de son financement entre la commune et la CCHLPP

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal en date du 31 octobre 2024 au point 7 il a été autorisé à signer la convention concernant les travaux de sécurisation de la rue Hanau Lichtenberg à Zutzendorf.

Suite à la réception du décompte général définitif des travaux et du solde de la mission de maîtrise d'œuvre, la convention doit faire l'objet d'un avenant.

En effet, la part des travaux à la charge de la Commune, initialement d'un montant de 26 661,15 € HT est portée à 27 128,04 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre passe quant à elle à 719,07 € HT au lieu de 688,97 € HT. Cela représente donc une augmentation de 496,99 € HT soit 596,39 € TTC.

Cette opération fait l'objet d'une subvention de la CEA au titre du dispositif Fond de Solidarité Communal (FSC) et sera refacturé à hauteur du montant des travaux HT à notre charge, maîtrise d'œuvre incluse, à savoir 27 847,11 €.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée en date 13 janvier 2025

4. AVENANT N° 1 à l'accessibilité de l'église d'Obermodern

Vu la délibération du 20 décembre 2024 au point n° 7A confiant les travaux à l'entreprise VETTER.

Le maire informe, qu'une hauteur d'accès à l'église plus importante que prévue a engendré une modification de la configuration du cheminement de la rampe PMR à l'église entraînant une augmentation assez conséquente du prix des travaux pour l'entreprise VETTER.

Les travaux se chiffrant initialement à 27 564,00 € HT sont portés à 35 770,60 € HT soit une plus-value de 8 206,60 € HT.

La longueur initiale de la rampe chiffrée était de 13,5 ml et la longueur finale de la rampe à réaliser est de 26 ml afin de conserver les 6 % de pente et maintenir l'accès aux toilettes publiques.

Le conseil municipal à la majorité absolue des voix (16 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention)

- Autorise le Maire à signer la nouvelle offre incluant les travaux supplémentaires.

5. Chasse communale : Baux de chasse 2024-2033 : Agrément d'associés pour le lot 2
« Association Chasse et Loisirs »

L'association Chasse et Loisirs d'Ingwiller adjudicataire du lot de chasse n° 2 à Obermodern souhaite accueillir un nouvel associé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

Vu la demande de M. Louis FUTTERER, représentant l'Association Chasse et Loisirs, locataire du lot de chasse n° 2 ;

Vu l'avis favorable émis, après consultation électronique, par la commission consultative communale de chasse ;

Le conseil municipal

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Accepte la candidature de M. Geoffrey KIRCHER domicilié 138 rue du Moulin 67340 WEINBOURG en tant qu'associé pour le lot n° 2.

6. Acquisition de caveaux cinéraires pour les cimetières d'Obermodern-Zutzendorf

Point retiré. Des devis complémentaires devront être sollicités.

7. Déplacement du panneau d'agglomération sortie EST village d'Obermodern vers Pfaffenhoffen RD 919

Le Maire informe,

Vu le code de la Route les articles R 110-1 et suivants R411-8 et R 411-25

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 et L2542-3

Vu l'extension de l'urbanisme prévue à court terme ;

Vu les travaux de sécurisation de l'accès au complexe sportif prévus à court terme ;

Vu que pour des raisons de sécurité il importe de déplacer le panneau d'agglomération sur la RD 919 en venant du Val d Moder côté Est du village du PR57+420 au PR57 +750

Vu l'avis favorable de la CEI de Bouxwiller

Vu l'avis favorable de la CCHLPP

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- Décide de déplacer le panneau d'agglomération comme suit :

. ancienne situation : PR57 + 420

. nouvelle situation : PR57 + 750

- Charge le maire de prendre l'arrêté portant modification de limites de l'agglomération d'Obermodern-Zutzendorf décrites ci-dessus.

8. Vote et Virement de crédits

Le maire informe l'assemblée qu'en date du 23 avril 2025 le budget primitif 2025 en gestion générale a été pris en charge par la trésorerie, cependant quelques changements devront être retracés par une décision modificative comme suit :

compte	DF 675/042	RF 775	RI 2111/040	RI 024
crédit	- 500	- 500	- 500	+ 500

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

Charge le maire à effectuer les mouvements de crédits sollicités.

L'équilibre budgétaire 2025 voté n'est pas impacté par cette décision modificative.

9. Demandes de subventions

Le maire expose aux conseillers municipaux les demandes de subventions sollicitées

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide d'allouer les subventions suivantes :

14 € au Groupe scolaire d'Ingwiller pour un mini-séjour du 15 au 16 mai 2025 au centre Ethic d'Etapes à Neuwiller-lès-Saverne (1 enfant x 2 jours x 7 €).

22 € à la Commune d'Ingwiller pour un enfant domicilié dans la commune participant à un projet d'éveil musical à l'école élémentaire d'Ingwiller.

40 € à l'Association Départementale des Restaurants du Cœur – Relais du Cœur du Bas-Rhin.

10. Bibliothèque : rapport annuel 2024

Les conseillers municipaux ont été destinataires en amont de la séance du rapport annuel de la bibliothèque municipal.

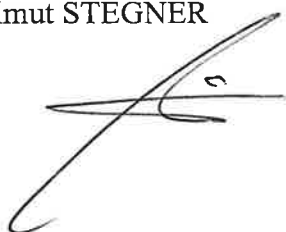
Le conseil municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 21h15

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 16 juin 2025

Le Maire
Helmut STEGNER



La Secrétaire
Danièle SCHMITT-CRIQUI

